

Séance du 25 OCTOBRE 2017

Membres en exercice : **15**
Présents : 11
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 59/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171025-DE201759EMPLOI4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2017

Publication : 10/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**
le **25 octobre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 19 octobre 2017

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel.**

4 Absent(s) excusé(s) : **TURCAN Nicole, MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel, et WEBER Hélène.**

Pouvoir(s) 4 : **TURCAN Nicole** pouvoir à **DELMAERE Christian, MACCARIO Fabrice** à **LERDA Serge, WALLON Muriel** à **AVINENS René** et **WEBER Hélène** à **ROBERT Frédéric.**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET SUITE AU RETOUR DES COMPETENCES « COMMUNAUTAIRES » AUX COMMUNES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

----- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 22 juin 2017 relative au retour de certaines compétences de la CC Jabron Lure Vançon Durance à ses collectivités.
----- Concernant la commune d'Aubignosc, la création de 4 emplois à temps non complets, inhérents aux services périscolaires et à l'école, sera nécessaire, à compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi qu'il suit :

AGENTS	SERVICES	Grade	DHT 35h
Mme TORRES	CANTINE GARDERIE	Adjoint technique territorial	24 h 30
Mme MANRESA	CANTINE GARDERIE	Adjoint technique territorial	23 h
Mme MOURANCHON	CANTINE GARDERIE	Adjoint technique territorial	22 h
Mme KNOBLAUCH	ECOLE	Adjoint technique territorial	18 h 30

----- S'agissant d'un transfert, les déclarations de vacances d'emplois sont sans objet.
----- La base légale de travail sera celle en place dans la collectivité d'accueil : 1607 h annuelles
----- Ces postes, soumis au calendrier scolaire, sont annualisés.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✚ **CRÉÉ** 04 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet, compter du 1^{er} janvier 2018 tels que définis ci-dessus
- ✚ **PRÉCISE** que la base légale de travail sera de 1607 heures annuelles
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à ces créations d'emploi.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le maire
René AVINENS

